

Loi approuvant les états financiers consolidés de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) pour l'année 2020 (12965)

du 3 septembre 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 14 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif pour l'année 2020;
vu la décision du conseil d'administration de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif du 11 mars 2021,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif comprennent :

- a) un bilan consolidé au 31 décembre 2020;
- b) un compte d'exploitation consolidé;
- c) un tableau des variations des capitaux propres consolidés;
- d) un tableau des flux de trésorerie consolidé;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2020 sont approuvés.

Art. 2 Corrections d'erreurs

Sont approuvées les erreurs corrigées lors du bouclage des comptes 2020 ainsi que les modifications que ces corrections ont engendrées sur le résultat net et les fonds propres consolidés publiés dans les états financiers consolidés 2020, avec les conséquences suivantes :

- a) le résultat net positif 2019 s'élève à 10 517 123 francs, au lieu d'un résultat net négatif de 1 981 398 francs;
- b) les fonds propres au 1^{er} janvier 2019 sont inchangés et s'élèvent à 397 183 304 francs.